

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 28 mars 2022

Par suite d'une convocation en date du mardi 22 mars 2022, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 28 mars 2022 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

Étaient présents :

M. AUBERT Michel	Mme CHIVELAS Brigitte
M. CROS Samuel	Mme CLOEZ Sonia
M. DEDIDIER Sylvain	Mme GAGNARD Céline
M. HERNANDEZ Guy	Mme GIGON Christine
M. LECOMTE Marc	Mme LEVEQUE Marie-José
M. LEFEBVRE Jacques	Mme NURY Cassandra
M. THÉRY Jacques	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. VOLLE Stéphane	Mme VALLIER France

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à M. CROS Samuel

M. FLECHON Vincent a donné procuration à M. THÉRY Jacques

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme GIGON Christine a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 09 -28/03/2022
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COUXOISES

Monsieur THÉRY Jacques, adjoint au Maire, informe les élus des quatre dossiers de demande de subvention déposés.

Le premier dossier émane de l'Association « ARDE TEXTILES » pour l'organisation d'un stage « Art Textiles » le 21 juin 2022. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 300 € pour un budget prévisionnel de 1 170 €.

Le deuxième dossier a été déposé par l'Association « Les Amis de COUX » pour l'échange annuel des couxois de Charente Maritime et des Couxois de l'Ardèche prévu du 26 au 29 mai 2022 déplacement en Charente Maritime. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 500 €, pour un budget prévisionnel de 1 400 €.

Le troisième dossier vient de l'Association « Arts et Mémoires de COUX » pour l'organisation de la foire de printemps du 15 mai 2022. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 600 €, pour un budget prévisionnel de 7 160 €.

Le quatrième dossier vient de l'Association « Un jour, Un lieu » pour l'apéro conte organisé le 08 mai 2022 Place de l'église. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 300 € pour un budget prévisionnel de 550€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de valider une subvention pour l'Association « ARDE TEXTILES » d'un montant de 150 €, ne s'agissant pas d'une animation de la commune mais d'un stage pour les adhérents.
- Décide de valider une subvention pour l'Association « Les Amis de COUX » d'un montant de 250 €, s'agissant d'un déplacement dans la commune de COUX en Charente Maritime.
- **décide** de valider une subvention pour l'Association « Arts et Mémoires de COUX » d'un montant de 600 €.
- **décide**, de valider une subvention pour l'Association « Un jour, Un lieu » pour un montant à hauteur de 250€.
- **Précise** que les subventions votées ne seront versées qu'une fois la manifestation passée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
JEANNE Jean-Pierre.



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Jeanne Jean-Pierre". To the right of the signature is a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRE de COUX" at the top and "Artois" at the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a building, likely a town hall or church, with a flag flying in front of it. There are two small stars on either side of the central illustration.